

Annexe 2 au règlement intérieur -Tarifs et conditions financières

(délibération du conseil municipal en date du 11/02/2019)

1. Services communaux et activités communales dont école:

Gratuit sans distinction de journée ou de soirée et sans limitation.

2. Particuliers- Associations- Entreprises- Établissements Publics :

Salle polyvalente	Sans chauffage du 01/05 au 31/10	Avec chauffage du 01/11 au 01/05 (*)
Particulier habitant la commune	120,00 €	150,00 €
Particulier extérieur à la commune	200,00 €	250,00 €
Association communale Entreprise et Établissement Public	Gratuit	Gratuit
Association extérieure à la commune Entreprise et Établissement Public	200,00 €	250,00 €

***Particularité pour le 31/12 (Tarif 300 € que cela soit un particulier ou une association).**

Salle multiculturelle	Toute l'année
Particulier, association ou entreprise extérieur à la commune	100,00 € la journée
Multi-service ou association communale	GRATUIT

3. Caution et frais annexes

Caution de **300,00 €** pour la salle polyvalente comme pour la salle multiculturelle.

Frais liés à des dégradations de mobilier seront comptabilisés comme suit :

- Chaise cassée ou manquante : 30,00 €
- Table cassée ou manquante : 200,00 €
- Perte de la clé des salles : 50,00 €
- Assiette (la pièce) 2,50 €
- Verre (la pièce) 2,50 €
- Prix de rachat pour tout autre ustensile
- Livres endommagées 20,00 €